

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LES CLEFS
(HAUTE-SAVOIE)**

SEANCE DU JEUDI 23 AVRIL 2026

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le 29/04/26

ID : 074-217400795-20260423-2026_015_DEL-DE

Séance du jeudi 23 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de Les Clefs, dûment convoqué le **vendredi 10 avril 2026**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20h11, en mairie, sous la présidence de M. Sébastien BRIAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Nombre de votants : 11 + 4 POUVOIRS

Présents (11) : Mesdames ALEXANDRE MEYZIE Florence ; DA RUGNA Roselyne ; MARTIN Elisabeth ; BARTHELEMY Violette ;
Messieurs BRIAND Sébastien ; PERRISSIN-FABERT Frédéric ; DURET Daniel, ALBANEL Xavier ; AUBIN Olivier ; ANGELLOZ-NICOUD Patrice, HIOLLE François

Pouvoirs (4) : Mme Elodie CORBINEAU donne pouvoir à Mme ALEXANDRE MEYZIE Florence

Mme ROUSSEL Aurélie donne pouvoir à M. AUBIN Olivier

M. GAUTHIER Philippe donne pouvoir à M. BRIAND Sébastien

Mme MAISTRE BAZIN ROY Marie-Françoise donne pouvoir à Mme MARTIN Elisabeth

Secrétaire de séance : M. ALBANEL Xavier

**DELIBERATION
N°2025-015**

**CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE
A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ**

Le maire informe le conseil municipal que la commune n'ayant pas d'employé communal titulaire, il est nécessaire de recruter un agent contractuel, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir l'entretien de la voirie, des espaces verts et la maintenance des bâtiments communaux.

Le Maire précise qu'il n'est pas possible d'ouvrir ce poste pour un accroissement temporaire d'activité, durée du contrat plus longue que le contrat saisonnier qui lui ne peut excéder 6 mois, car la demande se répète tous les ans.

La période proposée pour le contrat est du lundi 4 mai 2026 au mardi 3 novembre 2026 inclus.

La personne sera recrutée au grade d'Adjoint Technique Territorial pour une quotité de travail de 35 heures hebdomadaires.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- de créer un emploi non permanent de nature saisonnière, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité lié à l'entretien de la voirie, des espaces verts et la maintenance des bâtiments communaux.

- que cet emploi sera pourvu par un agent contractuel recruté au grade d'Adjoint Technique Territorial, pour une durée déterminée allant du lundi 4 mai 2026 au mardi 3 novembre 2026 inclus, à raison de 35 heures hebdomadaires.

AUTORISE M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré aux Clefs, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Sébastien BRIAND



Le secrétaire de séance,
Xavier ALBANEL